

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 juin 2019

ORIENTATION ET PROGRAMMATION SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 1933)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 44

présenté par

M. Ciotti, M. Bazin, M. Masson, M. Abad, M. Cattin, M. Door, Mme Bazin-Malgras,  
Mme Anthoine, Mme Corneloup, Mme Trastour-Isnart, M. Viry, Mme Duby-Muller, M. Gosselin,  
Mme Valérie Boyer, M. Cinieri, Mme Louwagie, M. Parigi, M. Brochand et Mme Beauvais

-----

**ARTICLE 2****ANNEXE II**

À la vingt-troisième ligne de la quatrième colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au montant :

« 0,4 »

le montant :

« 0,390 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de conséquence avec l'amendement CL 52 modifiant l'article 2.